

CONTACTER LA CDAS

Envoyer une demande au responsable. Les éléments de contexte, photographies, documents ou études permettant de se faire une idée de l'église et du projet, sont très appréciés.

Le responsable prend contact avec le demandeur. Il organise une visite sur place avec deux membres de la CDAS en présence des acteurs locaux. Les curés sont invités à constituer un comité de deux ou trois paroissiens qui suivront le projet avec lui.

Un compte-rendu illustré est réalisé à l'issue de cette visite et transmis par mail aux acteurs du projet. Il reprend les points évoqués et propose les suites à donner.

En fonction du projet, un suivi adapté est programmé. De nouvelles visites peuvent être effectuées pour accompagner la réalisation du projet et éclairer les décisions.

Il est demandé aux acteurs locaux de tenir informée la CDAS au fur et à mesure de l'avancée du chantier (compte-rendu et photos) et de lui communiquer la date d'inauguration des travaux.

Responsable :

Violaine Savereux
v.savereux@lyon.catholique.fr
artsacre@lyon.catholique.fr
www.lyon.catholique.fr/art-sacre
Tél : 04 78 81 48 10

Association Diocésaine de Lyon
6 avenue Adolphe Max
69321 Lyon Cedex 05
Crédit photos : Laurent Claus,
Claus Photographie (couverture),
CDAS • Conception :
Diocèse de Lyon, Sedicom, 2017.



COMMISSION
DIOCÉSAINÉ
D'ART SACRÉ

COMMISSION DIOCÉSAINE D'ART SACRÉ

Mission

Créée à la demande du Concile Vatican II, la CDAS reçoit mission de l'archevêque pour :

- Veiller à l'aménagement et à la construction des lieux de culte, en application des normes liturgiques promulguées par l'Église catholique
- Aider à gérer le patrimoine mobilier des églises : inventorier, conserver, restaurer, sécuriser, mettre en valeur
- Promouvoir la création artistique
- Favoriser la formation des fidèles et du clergé dans le domaine de l'art sacré.

Expertise

Ses membres sont des professionnels qui acceptent bénévolement de conseiller les porteurs de projet dans les églises dans les domaines suivants : patrimoine historique et artistique, liturgie, couleur, architecture, documentation historique et artistique, conception-lumière, sûreté des biens et des personnes, création artistique, acoustique, objets mobiliers religieux...

Action

Son action s'exerce dans le respect des normes liturgiques en vigueur, de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 et du Code du patrimoine.

La CDAS est l'interlocuteur privilégié des curés affectataires, des maires propriétaires et des paroissiens.

Elle travaille en collaboration avec les partenaires institutionnels du patrimoine : Conservation des Antiquités et Objets d'Art, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France..., mais aussi avec les associations locales, les architectes, les artistes et les restaurateurs.



ÉCLAIRER LES DÉCIDEURS

La consultation de la CDAS de Lyon est destinée à éclairer les décideurs pour qu'ils soient vraiment libres et donc plus responsables à l'heure de prendre des décisions dans leurs églises.

Elle permet de bien définir le projet au préalable, de veiller à l'unité, d'identifier les acteurs et les démarches afin que le résultat donne satisfaction à tous.

La CDAS apporte ses conseils, son expertise et son expérience dans les églises pour :

Élaborer les projets tels que :

- Aménagement liturgique
- Création artistique
- Restauration des intérieurs : sols, peintures, éclairage, sonorisation...
- Restauration des extérieurs : façades, toiture, parvis, chauffage...
- Gestion du patrimoine religieux : inventaire, conservation, restauration, sécurisation, mise en valeur
- Création et construction de lieux de culte...

Accompagner la conduite de projets

- Identifier et comprendre les problèmes, les dysfonctionnements, les besoins, les attentes...
- Garder une vue d'ensemble de l'église et de ses objets mobiliers
- Aider à rédiger un cahier des charges en apportant des éléments liturgiques, artistiques, historiques, patrimoniaux...
- Orienter dans les démarches à entreprendre
- Identifier les acteurs institutionnels ou privés à associer et les autorisations à obtenir.

CONSULTER LA CDAS EN AMONT

La consultation de la CDAS se fait au début du projet. Ainsi, les conseils et les échanges aident à le construire ou l'affiner, afin d'alimenter le cahier des charges qui sera remis à la maîtrise d'œuvre.

